

TASSIN-LA-DEMI-LUNE

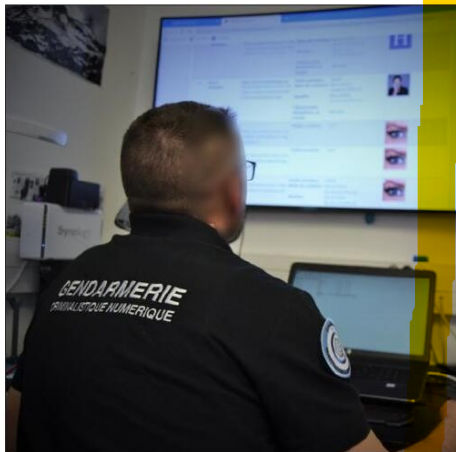
L'adresse mail de la Ville piratée : appel à la vigilance

Une victime potentielle a eu le bon réflexe de se renseigner plutôt que de cliquer sur le lien qui était proposé dans ce mail supposé de la mairie.

« Bonjour c'est le Maire, je tenais à vous informer que le vaccin pour la covid19 est disponible. Plus d'infos et lien à cliquer ». Ce mail, envoyé vendredi à une Tassillnoise âgée de 72 ans, est présenté comme une information officielle émanant de la mairie de Tassin : « info.mairie@sfr.fr » est mentionné en face de la ligne « expéditeur ». Mais sa forme pour le moins laconique et familière a mis la puce à l'oreille de celle qui aurait pu être la victime d'une escroquerie. Ceux qui auront cliqué sur le lien proposé auront au mieux partagé sans le vouloir leurs données avec un escroc, au pire auront mis le doigt dans un engrenage cherchant à leur soutirer de l'argent.

Des tentatives d'escroquerie prises « très au sérieux »

Cette dame qui avait déjà obtenu un rendez-vous dans un centre de vaccination de la région, pour son mari, âgé de 76 ans, a préféré appeler la mairie pour s'assurer de la provenance. La Ville assure « prendre ces tentatives d'escroquerie très au sérieux. Nous avons alerté via notre application mobile Panneau Pocket, sur Facebook et par voie de presse ». La municipalité a un dispositif de suivi de proximité, dans lequel par exemple les référents de la participation citoyenne se font le relais, soit pour alerter les ha-



Le phénomène de phishing (fraude en ligne) est bien connu de la gendarmerie. Photo d'illustration Progrès/Vincent SARTORIO

bitants, soit pour faire remonter à la police municipale.

« Tout est prétexte à tirer profit de la crédulité des personnes vulnérables »

Le phénomène est connu des gendarmes : « Nous n'avons pas été sollicités pour l'instant pour ce genre de faits, explique-t-on à la compagnie de L'Arbresle, mais nous en avons connaissance au niveau national. Pour ces escrocs, tout est prétexte à tirer profit de la crédulité des personnes vulnérables. » Car ces envois en masse ciblent évidemment les gens peu agiles sur les réseaux et certains se laissent prendre. La gendarmerie a des référents cyber locaux et des spécialistes au niveau départemental :

Frédéric GUILLON

CHARBONNIÈRES-LES-BAINS

« Une trentaine de caméras d'ici la fin de l'année »

Pas de vœux en direct cette année mais 2 500 lettres envoyées aux Charbonnois dans lesquelles Gérard Eymard insiste sur la solidarité et la sécurité. Il évoque également la poursuite de projets de la commune.



Pour le maire Gérard Eymard, la commune est capable « d'ouvrir rapidement un centre de vaccination ». Photo Progrès/C. D.

« Après le succès de la campagne de tests à Charbonnières qui a permis à 680 personnes de se faire dépister, je sais que nous sommes capables d'ouvrir un centre de vaccination en moins de 48 heures », assure Gérard Eymard, maire de Charbonnières-les-Bains. « Nous comptons 30 % de plus de 60 ans et 440 Charbonnois ont plus de 75 ans. Notre priorité est leur protection ».

Des caméras au skate-park

En 2021, la sécurité continuera d'être renforcée « avec les déploiements des phases 2 et 3 des caméras de vidéo-surveillance. Nous allons passer de 10 à 18 pour atteindre une petite trentaine l'année prochaine ». Il évoque notamment le skate park et l'avenue Charles-de-Gaulle, « où les commerçants sont demandeurs ».

Un nouveau gymnase ?

Une des priorités du mandat est également de rénover et développer les infrastructures. Au menu, la rénovation de la salle Sainte-Luce (entre 3 et 4 millions d'euros) et la création de deux nouveaux courts couverts au tennis club (1 million). Gérard Eymard aimerait travailler sur une collaboration public-privé afin d'envisager la construction d'un gymnase accessible à la fois aux futurs étudiants du campus du numérique et aux Charbonnois. Au niveau des équipements éducatifs, il annonce le démarrage des travaux du Pôle enfance jeunesse qui s'achèveront fin 2022.

Concernant le centre-ville réha-

bilité au cours des années 2019-2020, « nous devons continuer à le dynamiser, mais 2021 verra essentiellement l'aboutissement de programmes privés avec des reconstructions et des rénovations de villas existantes, comme la villa des Lilas et la Villa des Bleuets. De nouveaux commerces vont aussi pouvoir s'installer, accompagnés par la municipalité ». La ville est en réflexion sur la réhabilitation de la Maison des associations, « un vrai lieu de vie mais construite en trois fois de façon pas très rationnelle ».

Sécuriser la route de Sain-Bel

Ensuite, même si c'est du ressort de la Métropole, il milite pour la sécurisation de la section charbonnoise de la route de Sain-Bel, qui voit passer autant de circulation que la route de Paris (dont la requalification est à l'étude). La création de trottoirs, de passages piétons et la sécurisation des passages à niveau est envisagée. Enfin, le maire évoque l'extension éventuelle du parking du lycée Blaise-Pascal. Quant à la réouverture du chemin de Charbonnières, fermé depuis novembre 2016, « ça avance », assure-t-il.

De notre correspondante locale, Coralie DESMARESCAUX

Les travaux d'enfouissement de réseaux se poursuivent, du côté de Montlouis. La société Sobeca intervient pour le compte du Sigerly sur le chemin du Cimetière. Celle-ci est coupée à la circulation, sauf pour les riverains. Les travaux sont prévus pour une durée d'un mois environ.



Le chemin du Cimetière est coupé à la circulation.

Photo Progrès/Virginie FOUNES

à suivre sur Internet

Les élus se réunissent mercredi 3 février à 18 h 30. A l'ordre du jour : le débat d'orientation budgétaire, le règlement financier budgétaire, des subventions aux associations, l'adhésion au Syndicat mixte Plaines Mont d'Or... Le dernier conseil municipal avait été suivi par 120 personnes. Celui-ci sera aussi retransmis sur le site de la mairie. A 18 heures, le conseil sera précédé d'une commission générale sur le projet de réaménagement du Crédit Agricole. La commission sera également diffusée.

Première visioconférence pour le conseil municipal

Mercredi 3 février, le conseil municipal de Tassin se réunira par l'intermédiaire d'Internet. En effet, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les élus sont autorisés à user de ce moyen pour délibérer. Seuls le maire et deux adjoints seront présents en salle du conseil. Le public qui voudrait suivre les débats pourra se connecter via un lien sur le site de la mairie. Cinq places sont également disponibles, sur inscription préalable.

Le vote du budget et des taux de fiscalité sont les points les plus importants à l'ordre du jour. Les élus délibéreront aussi sur les compositions des comités consultatifs "Famille, Seniors et Handicap" et "Plan nature en Ville". Au menu également, les inscriptions et périmètres scolaires. Connexion à 19 h 30 mercredi.